Département de mathématiques

UQÀM

Session: Automne – 2018

MAT 2080, MÉTHODES STATISTIQUES

Plan de cours

ENSEIGNANT DU COURS

Nom	Alexandre Pilotte
Téléphone	(450) 679-2631 poste 5480
Courriel	pilotte.alexandre@uqam.ca

Groupe 31			
Cours	Mercredi	9h30 – 12h30	local SB-M250
Séance d'exercices	Vendredi	19h00 – 21h00	local SB-M250
Groupe 43			
Cours	Jeudi	18h00 – 21h00	local SH-3320
Séance d'exercices	Samedi	10h00 – 12h00	local SH-3320

COORDONNATEUR DU COURS

Nom	René Ferland
Téléphone	(514) 987- 4186
Courriel	ferland.rene@uqam.ca

DÉMONSTRATEUR DU COURS

Florent Boum Ndob

Sites internet

http://profmath.uqam.ca/~mat2080/

(n'est pas géré par votre enseignant)

Nom d'utilisateur: mat2080 Mot de passe: gestion

Veuillez le consulter régulièrement ; les informations supplémentaires et les annonces relativement au cours y seront affichées. Toute modification imprévue sera annoncée dans ce site

ET

http://www.moodle.uqam.ca (pages gérées par votre enseignant)

DESCRIPTION DU COURS SELON L'ANNUAIRE

L'objectif spécifique du cours est de transmettre certaines connaissances des méthodes statistiques afin que l'étudiant puisse : apprécier le rôle de la statistique dans le développement du savoir scientifique, en administration comme dans tout autre domaine; effectuer, au besoin, des analyses statistiques simples; reconnaître les situations qui exigent l'application des méthodes statistiques; dialoguer avec des spécialistes et pouvoir lire les résultats d'une étude statistique.

Pour atteindre cet objectif, le cours traitera des matières suivantes : Statistique descriptive; éléments de la théorie des probabilités; estimation de paramètres (notion de distribution d'échantillonnage et d'intervalle de confiance, estimation par intervalle de confiance pour une proportion et pour une moyenne, détermination de la taille de l'échantillon); tests d'hypothèse (pour une proportion, pour une moyenne, pour une différence de moyennes et pour une différence de proportions); régression linéaire (régression linéaire simple : droite des moindres carrés, tests sur les coefficients, coefficient de conciliation); régression multiple (confusion des effets, tests sur les coefficients, corrélation partielle, inclusion et rejet de variables); analyse de séries chronologiques; nombres-indices.

OBJECTIFS DU COURS

Objectifs généraux / buts du cours

La statistique est une science qui permet d'analyser les données issues d'expériences aléatoires. C'est la science du savoir empirique, et c'est à ce titre qu'elle s'impose au gestionnaire. L'information est à la base de toute gestion rationnelle. Qu'elle soit le fruit d'une expérience scientifique, le résultat d'un sondage, ou un simple amas de données comptables ou opérationnelles, elle ne peut être interprétée qu'à la lumière des méthodes qui l'ont générée. Ce cours traite de l'information qu'on peut extraire des données. L'un de ses objectifs est de sensibiliser l'étudiant à l'incertitude qui accompagne l'acquisition des connaissances.

Si l'échantillonnage occupe une place importante dans ce cours, c'est en partie parce que l'échantillonnage est une des sources de l'information qui nous entoure. Mais c'est aussi parce que son étude clarifie le lien entre la source d'une information et la confiance qu'on peut lui accorder. C'est là que les concepts fondamentaux (la variabilité, la probabilité, la notion de risque et de confiance, les intervalles de confiance, les tests d'hypothèses) prennent leur forme la plus concrète.

Objectifs spécifiques / compétences attendues

Ces objectifs généraux se concrétisent par des objectifs d'aptitudes et de connaissances spécifiques :

1) l'aptitude
   a) à extraire d'une série de données une information compréhensible et pertinente ;
   b) à présenter de l'information de manière concise et efficace ;
   c) à lire de façon critique les résultats d'une recherche ou d'une enquête ;
   d) à *modéliser*, c'est-à-dire, à faire correspondre un modèle mathématique à une réalité concrète.
2) la connaissance
   a) des concepts et des termes permettant de dialoguer avec un spécialiste et exprimer clairement les attentes et objectifs d'une recherche commanditée ;
   b) de quelques techniques d'échantillonnage, d'estimation, et de tests d'hypothèses.

CONTENU DU COURS

Première partie :

Statistiques descriptives / Chapitre 1	Variables et distributions; mesures de tendance centrale et de dispersion; transformations affines et cote *Z*; calculs à partir d'une distribution.
Distributions à deux variables / Chapitre 2	Distributions à deux variables; corrélation et droite des moindres carrés.
Variables aléatoires et probabilités / Chapitre 3	Variables empiriques et variables théoriques; fonctions de variables aléatoires; espérance et variance d'une variable aléatoire.
Lois discrètes / Chapitre 4	Loi binomiale; loi hypergéométrique; loi géométrique; loi binomiale négative; loi de Poisson.
Lois continues / Chapitre 5	Fonction de densité; loi normale; plusieurs normales indépendantes.

Deuxième partie :

Échantillonnage / Chapitre 6	Population et paramètres; estimation ponctuelle d'une moyenne et estimation par intervalle de confiance; tests d'hypothèses.
Estimation d'autres paramètres / Chapitre 7	Estimation d'un total; estimation d'une proportion; estimation d'un effectif; estimation d'un quotient; estimation de la moyenne et du total d'un domaine.
Détermination de la taille de l'échantillon / Chapitre 8	Le cas d'une moyenne ou d'un total; le cas d'une proportion ou d'un effectif.
Estimation par la différence et par le quotient / Chapitre 9	Estimation par la différence; estimation par le quotient.
Autres modes d'échantillonnage / Chapitre 10	Échantillonnage stratifié; allocation des observations; échantillonnage par grappes; échantillonnage systématique.
Tests du khi deux / Chapitre 11	Tests d'ajustement et d'indépendance.
Régression simple / Chapitre 12	Droite des moindres carrés, estimateurs, intervalle de confiance et test d'hypothèse.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation de ce cours est faite via deux examens communs (à choix multiples):

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Examen intra [Chapitres 1 à 5]	50 %	Dimanche 28 octobre 2018 de 14h00 à 17h00
Examen final [Chapitres 6 à 12]	50 %	Dimanche 16 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

Notez que la majorité des questions de chaque examen proviendront de l'ouvrage de Desgagné, A. et Desjardins, S. : De la théorie à la pratique statistique : mises en situation pour gestionnaires (voir référence complète plus bas)

Aucune autre opportunité (devoir, travail supplémentaire, etc.) d'augmenter le nombre de points ne sera considérée.

Communication des résultats

Les résultats des évaluations vous seront communiqués via le portail étudiant: **https://portailetudiant.uqam.ca/**

Formulaires aide-mémoire: Ils seront sur le site internet du cours.

DÉROULEMENT DES EXAMENS

Local

L'étudiant ne peut composer l'examen dans un local autre que celui auquel il est assigné. Une pénalité d'au moins 10% pourrait être appliquée à un étudiant ne composant pas un examen dans le bon local. L'examen pourrait aussi se perdre et ne pas se rendre au bon correcteur, ce qui entraînerait une note de 0%.

Carte d'identité

L'étudiant doit poser sur sa table sa carte d'identité de l'UQAM au début de l'examen.

Documents et autres

Aucun document n'est permis, outre le formulaire qui sera annexé à votre questionnaire. Les téléphones cellulaires et tablettes doivent être rangés. Les calculatrices sont permises, y compris les calculatrices graphiques, mais sont interdites celles dont les fonctions sont normalement associées à celles d'un ordinateur (par exemple, la TI-92).

Retard à un examen

Aucun étudiant ne pourra quitter la salle d'examen durant la première heure. Aucun étudiant ne sera admis à la salle d'examen avec plus d'une heure de retard. L'étudiant pourra se rendre à la toilette sur demande mais ne sera pas réadmis dans la salle d'examen s'il s'absente pour toute autre raison.

Absence à un examen

Si vous *devez* vous absenter d'un examen pour une raison valable (maladie ou autre raison de force majeure) vous devez compléter un formulaire ***dans les** 4 jours ouvrables **suivant la date de l'examen***. Vous pouvez vous procurer le formulaire au département de mathématiques (local PK-5151) ou le télécharger sur le site du cours (profmath). Vous devez *obligatoirement* annexer les pièces justificatives originales. S'il s'agit d'un papier médical, celui-ci doit explicitement affirmer que vous n'étiez pas en mesure de composer un examen le jour en question. Il appartient au Département d'étudier cas par cas les raisons d'une absence et d'autoriser ou non un examen différé.

Les motifs suivants ne seront ***pas*** acceptés :

1) conflits d'horaire avec d'autres cours ;
2) billets de voyage ;
3) activités professionnelles. ou 514-987-4186

Absence pour raisons médicales: http://profmath.uqam.ca/~mat2080/Automne/Absence_medicale.pdf ou 514-987-4186
Absence pour raisons autres que médicales: http://profmath.uqam.ca/~mat2080/Automne/absence_autres.pdf ou 514-987-4186

En cas d'incapacité, communiquer par courriel ou par téléphone avec votre enseignant.

Modification ou révision de notes

Les directives concernant une demande de modification ou de révision de note d'un examen se trouvent au www.orh.esg.uqam.ca/vie-etudiante/modification-de-notes.html. Veuillez vous adresser *à votre enseignant* si vous voulez voir votre copie.

Complément à propos des examens différés

Dans le cas où un examen différé aura été autorisé par l'enseignant et par le département, il pourrait être plus difficile que l'original afin de tenir compte du temps d'étude supplémentaire disponible, et ce, par souci d'équité pour les autres étudiants. Le format de l'examen pourrait aussi être différent de l'examen régulier.

Évaluation de l'enseignement

La nouvelle politique d'évaluation de l'enseignement, ayant pour objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, au cours d'une période de 20 à 30 minutes réservée à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore par le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

CORRESPONDANCE ENTRE LES NOTES NUMÉRIQUES ET LES NOTES LITTÉRALES**

90 ≤ Note totale ≤ 100	A+
86 ≤ Note totale < 90	A
82 ≤ Note totale < 86	A-
78 ≤ Note totale < 82	B+
74 ≤ Note totale < 78	B
70 ≤ Note totale < 74	B-
66 ≤ Note totale < 70	C+
62 ≤ Note totale < 66	C
58 ≤ Note totale < 62	C-
54 ≤ Note totale < 58	D+
50 ≤ Note totale < 54	D (note de passage)
Note totale < 50	E

** LA NOTE TOTALE (NUMÉRIQUE) CORRESPOND À LA SOMME DES NOTES (SUR 50) DES DEUX EXAMENS, OU DE FAÇON ÉQUIVALENTE, À LA MOYENNE DES NOTES (SUR 100) DES DEUX EXAMENS.

MATÉRIEL

- REQUIS: La majorité des points des examens intra et final proviendront de l'ouvrage de Desgagné, A. et Desjardins, S. (avec des nombres différents): De la théorie à la pratique statistique : mises en situation pour gestionnaires, 2e édition révisée (août 2015), en vente à la Coop UQAM / sciences (local PK-M425, environ 27$)

- RECOMMANDÉ: Le cours suivra de près le livre **Méthodes Statistiques**, éd. revue et corrigée, par **Serge Alalouf**, Éditions Loze-Dion, 2014, disponible à la Coop-UQÀM / Sciences, PK-M425 (≈56$). Disponibilité bibliothèque (autre édition : 2013)



- REQUIS: Calculatrice avec mode statistique à 2 variables et touche de combinaison. Suggestion: modèle SHARP-EL531 (scientifique environ 15$) ou bien EL520 ou EL738 ou EL546 ou EL535. Seulement ce genre de modèles seront expliqués en classe (au 2e cours).

Références supplémentaires

- Alalouf, S., Labelle, D. et Ménard, J. *Introduction à la statistique appliquée*. Loze-Dion, 2002.
- Wonnacott, T. H. et Wonnacott, R. J. *Statistique*, Économica, Paris, 4e édition, 1990.

CALENDRIER DÉTAILLÉ DU COURS (APPROXIMATIF; IL PEUT Y AVOIR DES DÉPLACEMENTS DE CHAPITRES)

COURS	CHAPITRES (à titre indicatif seulement)	EXERCICES SUGGÉRÉS PAR LE COORDONNATEUR (Modifications possibles: voir le site internet)	LABOS (à titre indicatif seulement)
5-6 septembre	Chapitre 1	Livre 1.1 à 1.15 Mises en situation Q1 à Q15	14-15 septembre
12-13 septembre	Chapitre 2	Livre 2.1 à 2.7 Mises en situation Q16 à Q27	21-22 septembre
19-20 septembre	Chapitre 3	Livre 3.1, 3.2, 3.4, 3.6, 3.9 à 3.14, 3.16 à 3.25, 3.27, 3.28, 3.30 à 3.34 Mises en situation Q28 à Q38	28-29 septembre
26-27 septembre	Chapitre 4	Livre 4.1 à 4.6, 4.8 à 4.11, 4.13 à 4.24, 4.26, 4.28 à 4.31, 4.37 Mises en situation Q39 à Q53	5-6 octobre
3-4 octobre	Chapitre 4		12-13 octobre
10-11 octobre	Chapitre 5	Livre 5.1 à 5.8, 5.11, 5.15, 5.16, 5.18, 5.20 Mises en situation Q54 à Q70	19-20 octobre
17-18 octobre	RÉVISION	RÉVISION	26-27 octobre
24-25 octobre	Questions et/ou Chap.12	EXAMEN 1 (Dim 28 octobre 2018)	28 octobre
31 oct -1 nov	Chapitres 6 et 7*	Livre 6.1, 6.2, 6.8 et 6.9 Livre 7.1, 7.2, 7.10 et 7.14 Livre 8.1, 8.5, 8.8 et 9.2. Mises en situation Q71 à Q135	9-10 novembre
7-8 novembre	Chapitres 9 et 7*		16-17 novembre
14-15 novembre	Chapitres 8 et 7*		23-24 novembre
21-22 novembre	Chapitre 10 Évaluation du cours	Livre 10.1 Mises en situation Q136 à Q165	30 nov - 1 déc
28-29 novembre	Chapitre 11	Livre 11.2, 11.5, 11.7 et 11.20 Mises en situation Q166 à Q185	7-8 décembre
5-6 décembre	Chapitre 12 + révision	Livre 12.1 (sauf d), 12.3 Mises en situation Q186 à Q200	14-15 décembre
12-13 décembre	RÉVISION + questions	EXAMEN 2 (Dim 16 décembre 2018)	16 Décembre

CALENDRIER

1er cours: mercredi 5 septembre (groupe 31) ou jeudi 6 septembre (groupe 43) 2018

Date limite pour abandonner sans facturation (ni mention d'échec): **11 septembre 2018**

Semaine de relâche: aucune l'automne

Date limite pour abandonner sans mention d'échec, mais facturé: **7 novembre 2018**

Congés fériés : lundi 8 octobre 2018

LISTE D'EXERCICES HEBDOMADAIRES : Voir sur Moodle, elle sera mise à jour chaque semaine

Les séances d'exercices, prévues dans votre horaire, sont fortement recommandées. Vous devez avoir essayé les exercices avant la séance.

SOLUTIONNAIRE des exercices du livre: Sur le site internet géré par le coordonnateur: **Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide. http://profmath.uqam.ca/~mat2080/**

COURRIEL ET ANNONCES:

Vous devez utiliser et consulter régulièrement votre courriel de l'UQAM et le forum de nouvelles sur Moodle.

Quand vous m'écrivez, spécifiez toujours dans quel **groupe** du MAT2080 vous êtes: **groupe du mercredi (31) ou du jeudi (43)**.

ABSENCE AUX COURS

C'est **VOTRE** responsabilité de vous informer **à VOS COLLÈGUES** de ce qui a été vu en classe (et photographier/photocopier/transcrire les notes que j'ai données). Utilisez le forum de discussion de Moodle pour demander ce que vous avez manqué. **Ne m'envoyez PAS de courriels à ce sujet**.

POLITIQUE DES EXAMENS DIFFÉRÉS

Proposition R-13-696 présentée par le Comité exécutif

Il est PROPOSÉ que l'Assemblée départementale adopte la politique départementale suivante pour les examens différés :

La possibilité pour un étudiant d'avoir un examen différé n'est pas un droit, mais un privilège. L'autorisation d'un examen différé est de caractère exceptionnel. L'enseignant n'a pas d'obligation d'accepter l'examen différé.

La demande d'autorisation d'un examen différé faite par l'étudiant, l'étudiante doit être étayée et déposée dans un délai de *4* jours ouvrables après la date de l'examen.

Il est de la responsabilité de l'étudiant, de l'étudiante d'éviter les conflits d'horaire lors de l'inscription. Un tel conflit ne constitue pas un motif pour justifier une demande d'examen différé.

L'enseignant tient compte, dans la rédaction de l'examen différé et de son niveau de difficulté, du temps supplémentaire dont a disposé l'étudiant, l'étudiante pour se préparer.

L'étudiant, l'étudiante qui ne se présente pas à un examen différé a automatiquement 0 à cet examen.

La date de reprise d'un examen est non négociable et il ne peut y avoir de reprise d'un examen différé.

Adoptée à l'unanimité

Proposition adoptée par l'Assemblée départementale de mathématiques lors de sa réunion tenue le 21 mai 2013.

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

---

Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap, dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant en situation de handicap sont invités à remettre ce document à leurs professeurs et chargés de cours dès le début de la session, afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminés de concert avec chacun des professeurs et chargés de cours. Les étudiants qui une déficience et qui ne seraient pas inscrits au ASESH sont priés de se présenter au AB-2300.

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'aménagements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'aménagements en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au 514-987-3148 ou se présenter au local AB-2300 le plus tôt possible.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE http://r18.uqam.ca/

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008.
Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables.
Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

Article 2 - Infractions de nature académique

2.1 Infraction
Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

2.2 Liste non limitative des infractions
Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer :

a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité;
b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
c) l'autoplagiat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà automne soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen;
e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques;
f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne;
g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation;
i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Article 3 - Sanctions

3.1 L'attribution de la mention «P»
L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention «P» au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention «P» n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier.
Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes.

3.2 La mise en probation et autres sanctions
a) la *mise en probation;*
La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement.
La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complautomnees. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée.
Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes :
b) l'échec au cours ou à l'activité créditée;
c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation; les cours doivent être identifiés;
d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs;
e) son expulsion définitive de l'Université.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
http://www.harcelement.uqam.ca